

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse
Band: 28 (1948)
Heft: 2

Artikel: Un Polonais en Suisse : M.H.P. Nakwaski (1800-1876)
Autor: Bovet, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-76869>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un Polonais en Suisse: M. H. P. Nakwaski (1800-1876)

Par Pierre Bovet

Né à Nakwazin, dans le département de Plock, en 1800, mort à Tours 1876, Mirosław-Henri-Prus Nakwaski a passé en Suisse plus d'un quart de siècle.

Fils de François Nakwaski préfet de Varsovie en 1807, sénateur du Royaume de Pologne, et d'Anne Nakwaska, une femme auteur connue aussi à Varsovie pour sa bienfaisance et l'intérêt qu'elle portait à l'éducation des jeunes filles, Mirosław Nakwaski a sa petite place dans l'histoire politique de son pays. Allié aux premières familles de la Pologne, il avait reçu une éducation soignée, à moitié française. En 1826, il épousa Caroline Potocka dont la famille possédait en Galicie de grands biens confisqués par le gouvernement autrichien. Nakwaski s'intéressa aux questions économiques et siégea dans la direction du crédit foncier de Varsovie. Il prit part à l'insurrection de 1830. Elu nonce de Braclaw en Podolie à la diète de 1831, il y plaida la cause de l'émancipation des paysans qui y fut débattue pendant vingt séances. Après la prise de Varsovie par les troupes russes, il quitta la Pologne avec sa femme et ses deux petites filles, nées à Varsovie en 1827 et 1828. Il n'y devait plus rentrer.

Il est à Dresde en juin 1832, mais se fixe à Karlsruhe, où un fils lui naît, le 10 janvier 1833. A Paris où il se rend par Strasbourg, le chargé d'affaires de Suisse lui vise, le 7 mai et à diverses reprises, son passeport et l'autorise, le 22 juillet 1833, à entrer en Suisse par Belfort ou Gex; il y a été précédé par un grand nombre de ses compatriotes, enrôlés dans la « légion sacrée » du comte Oborski: dans les premiers jours d'avril 1833, ils ont

pénétré sur territoire suisse près de Porrentruy et s'y sont trouvés confinés sans pouvoir plus avancer ni reculer¹.

Le 2 août 1833, Nakwaski est à Liestal, le 15 et le 26 à Berne. Mais c'est à Vevey qu'il se fixera dès le mois de septembre 1833 et ce sont désormais les autorités vaudoises qui l'inviteront à renouveler son passeport, — et auxquelles il s'adressera quand il s'agira, l'année suivante, d'en demander un pour un soldat de la 3^{ème} légion de l'armée polonaise, Antoine Kossowski, qu'il a pris à son service en qualité de domestique. Lui-même, comme on voit n'est pas soldat. Mais, entré en Suisse sur les pas de la Légion sacrée et ayant eu la sagesse de ne pas prendre part à la malheureuse expédition de Savoie, rien de l'empêchera de bénéficier des mesures très libérales prises par le gouvernement bernois en faveur de ses compatriotes. Le 16 octobre 1834, il écrit au préfet de Vevey qu'il est «sur le point de se faire naturaliser suisse».

De très nombreux actes conservés aux Archives de l'Etat de Berne nous permettent de suivre la série des démarches qui aboutirent à cette naturalisation.

Le 13 octobre 1834, rapport de Xavier Marchand, forestier à Porrentruy, au département de justice et police. M. Marchand sait le polonais: Des actes transmis par Nakwaski il apprend (nous abrégeons) que Nakwaski est Polonais, qu'il a occupé les fonctions qu'il dit; qu'il est propriétaire de deux terres libres d'hypothèques en Pologne, et de trois autres payées 153600 francs suisses sur lesquelles pèsent 62000 francs de dettes. Les charges qu'il a revêtues prouvent qu'il n'est pas sans ressources. Sa personne et sa fortune offrent une garantie certaine que sa naturalisation contribuera à l'utilité du pays. On ne saurait néanmoins nier le danger que ses terres soient confisquées. Il y a peut-être lieu d'attendre.

On n'attendra pas longtemps. Sur un rapport du 20 octobre Nakwaski étant à Vevey, le Département opine favorablement et, le 31, le Conseil d'Etat autorise Nakwaski à acquérir dans une commune du canton le droit de bourgeoisie. Le 12 décembre, on constate que Pleujouse, une petite commune du district de Porren-

¹ Cf. Dierauer, *Histoire de la Confédération Suisse*, trad. Reymond t. V, 2^{ème} partie, p. 688.

truy (elle comptait en 1818, 205 habitants; aujourd'hui, la moitié moins) où Nakwaski n'a sans doute jamais mis les pieds, est disposée à le recevoir. Sinon, Plagne, car on se demande si Pleujouse offre les garanties suffisantes.

Le 19 décembre 1834, s'ouvrent les débats du Grand Conseil. La veille l'opposition catholique — de 7 à 12 voix — a été battue sur la question de l'école normale unique à établir pour le Jura, et à la grande « illarité » (sic) des membres présents la minorité s'est abstenue de paraître à la séance. Xavier Stockmar, alors préfet de Porrentruy, plaide la cause des Polonais. Son discours ne nous apprend rien sur Nakwaski, dont le compte rendu estropie le nom et les prénoms, mais il est assez caractéristique du moment pour qu'il vaille la peine de le citer, d'après le *Bulletin des séances du Grand-Conseil de la République de Berne* (No. 48, p. 190).

« M. Stockmar: Qu'il me soit permis de dire quelques mots avant que nous procédions à ces naturalisations. Lorsque de nobles étrangers viennent nous demander d'être admis au nombre des citoyens de la république, j'envisage leur démarche comme un événement important; je dis nobles non dans le sens ordinaire, mais nobles par leurs sentimens. Ce sont des étrangers qui ont combattu pour la même cause que la nôtre, mais ils ont été plus malheureux que nous. Ils ne s'adressent point pour obtenir une patrie à la France ou à l'Angleterre, mais à nous pauvre petit pays si inconnu, si ignoré; c'est une preuve que nous possédons la vraie liberté.

Sibenpfeifer, Pisani, Sobanski et Nakwaski nous demandent la naturalisation, et nous couronnerons par cette admission les travaux de cette semaine qui est une des plus belles dans les fastes de notre histoire».

Et le procès verbal continue: « Demande en naturalisation de M. Miresklas Henri Pie Nakwaski, de Pologne, qui ainsi que les deux suivans (Sobanski et Pisani) devient bourgeois de Pleujouse, district de Porrentruy. — Votation: Pour accorder 96 voix, Contre 6 voix ».

Le 29 décembre 1834, le Conseil d'Etat prend acte. Mais le 30 janvier 1835 la commune de Pleujeuse n'a pas encore reçu communication officielle du vote du Grand Conseil. Le 27 février, vu la fortune de Nakwaski, telle qu'elle a été établie par le rapport

de Marchand, la finance de naturalisation est fixée par le Conseil d'Etat à 130 francs; le lendemain, on en avise Pleujouse. Enfin le 30 mars 1835, l'acte de naturalisation est établi: Nakwaski et ses enfants nés et à naître sont citoyens bernois.

Il a, nous l'avons dit, deux fillettes: Caroline-Anna-Alexandrine-Prus Nakwaski, née à Varsovie le 15 juin 1827 et Marie-Anna Thérèse-Prus Nakwaski, née à Varsovie aussi, le 24 septembre 1828, puis un fils baptisé à Carlsruhe le 10 janvier 1833, d'une kyrielle de prénoms digne d'un archiduc: Boleslas-Louis-Charles François de Sales-Henri-Ignace-Prus Nakwaski. Deux fillettes viendront encore compléter le cercle de famille.

Nakwaski est établi à Villard, rière la Tour-de Peilz. Il y héberge Mickiewicz. C'est là que lui naît, le 1^{er} août 1836, une troisième fille, inscrite par le pasteur Puensieux, et baptisée dans l'église catholique de Vevey par le curé Sublet: Anne-Branislowa Marie-Victoire-Alexandrine-Elisabeth.

Notre modeste ambition est d'esquisser le rôle que Nakwaski joua, pendant plus d'un quart de siècle dans quelques-unes de nos sociétés d'utilité publique. Nous ne mentionnerons donc que par prétériton l'Appel qu'avec Strienski et Kisielewski, il lança de Genève, le 29 mars 1848, pour demander à la Suisse de prendre les armes et de « rejeter le tzar dans ses steppes asiatiques », — sa critique de la politique de Czartoriski et de Mickiewicz, ses autres écrits politiques, et ses ouvrages en polonais énumérés par la bibliographie d'Estreicher. Sa fille, celle-là même que nous venons de voir naître à Villard, M^{me} Anna Dzierbicka, a communiqué à Kallenbach plusieurs passages d'un journal inédit intéressant Mickiewicz et faisant partie, nous dit-on, de riches archives familiales. Souhaitons que celles-ci aient traversé la guerre et qu'on en tire un jour ce qui a trait au séjour de Nakwaski en Suisse.

Le 22 juin 1836, la municipalité de Vevey accorde à Nakwaski « une déclaration portant que pendant tout le temps qu'il a séjourné en cette ville il s'est comporté d'une manière bien recommandable que l'on n'a que les renseignements les plus recommandables sur son compte ». Le 3 août de la même année, le Département diplomatique à Berne informe le Conseil d'Etat vaudois que « l'enquête qui s'instruit ici à l'occasion des menées des associations secrètes

en Suisse » ne renferme contre Nakwaski « aucun indice de culpabilité ». Aussi fera-t-on le meilleur accueil, quelques mois plus tard, à ses efforts pour procurer du secours à ses compatriotes.

Dès les premiers mois de 1836, Nakwaski est attiré par Genève. Le 3 mars, les procès-verbaux de la société d'utilité publique mentionnent l'admission à titre de membre de « Monsieur Nakwaski, ancien nonce à la Diète de Varsovie et citoyen bernois, présenté par MM. Morin père et fils ».

Tout de suite il prend aux débats de la Société une part qui témoigne qu'à Vevey déjà il s'est intéressé à l'action philanthropique. Il fait hommage (le 4 août 1836) des règlements de la société de Vevey pour la vente de bois aux familles pauvres et, à une séance ultérieure, donne des détails sur le fonctionnement de cette société.

A propos d'un mémoire de F. M. L. Naville — l'ami du Père Girard — qui touche aux moyens d'enseigner aux enfants la géographie et l'histoire de la Suisse, M. Lutscher ayant opiné que « le chant pourrait seconder ce qui se ferait pour les autres branches; c'est un des plus puissants moyens d'introduire dans le cœur de l'enfant des sentiments louables et des idées patriotiques », M. Nakwaski appuie: « Après le partage de la Pologne, Kosciusko, obligé de se retirer en Amérique, y composa des chants intitulés *Vieille Pologne*. A son retour dans le pays il a publié cet ouvrage avec chant, notes et gravures — le moyen a réussi. Quoique défendu, il se trouve dans les mains de tout le monde et entretient en Pologne les connaissances historiques et le sentiment de la nationalité. Il faudrait que la Société proposât un prix pour une vingtaine de chants où l'on mettrait des notes historiques, lorsqu'on le jugerait convenable ».

Quelques mois plus tard, cette question du « chant patriotique et national » revient sur le tapis à propos du programme des « Ecoles du Dimanche » dont s'occupe la Société. Dans ce programme, M. Nakwaski voudrait faire une place « à des notions de géographie et de statistique commerciale, deux branches dont l'étude est éminemment applicable (*sic*) et qui cependant sont assez négligées dans la Suisse française ». « M. Nakwaski voudrait qu'on imitât Niemecwicz qui a fait l'histoire de la Pologne en

trente ou quarante chants, pleins de patriotisme et de poésie, auxquels il a joint la musique, des gravures et des notes explicatives (5 déc. 1839). « L'histoire suisse mise en chants parlerait plus l'imagination et au cœur que sous toute autre forme », conclut l'année de Mickiewicz. Aussi quand la Société fixe les conditions d'un concours pour un livre d'histoire, on décide sur une nouvelle intervention de Nakwaski, qu'on demandera « quelques morceaux de poésie propres à être mis en chants sur les époques et les traits les plus remarquables ».

Mais c'est sur la question de la rééducation des enfants moralement abandonnés que Nakwaski devait surtout faire bénéficier Genève et la Suisse de son expérience et de ses études.

La Société d'utilité publique de Genève avait dû, en 1820, à son origine première à une souscription destinée à pourvoir au soulagement des enfants des malfaiteurs détenus dans les prisons de Lucerne à laquelle le professeur Rigaud avait tenu à associer ses concitoyens. A partir de 1835 le souci des « moyens de former des instituteurs pour les écoles de pauvres et pour les asiles d'enfants abandonnés » avait amené la Société suisse à étudier la création d'une maison de rééducation. L'assemblée de Trogen (1835), qui préside Zellweger, celle de Zurich (1836) où la commission nommée à Trogen présente son rapport, celle de Genève (1837) où la création d'une maison de rééducation passe au premier plan, celle de Berne (1838) qui prit les mesures décisives qui aboutirent à l'ouverture, le 1^{er} avril 1840, de l'établissement de la Bächtele près Berne (qui existe encore aujourd'hui) — marquent les étapes de cet effort.

Le 2 février 1837, une lettre de Zellweger à Rigaud de Constance proposant « d'envoyer deux jeunes gens à Berlin pour étudier l'institut de M. Kopf relatif aux jeunes libérés » donne à Nakwaski l'occasion de parler d'une maison du même genre instituée à Varsovie. On le prie de préparer sur ce sujet une notice dont il ferait lecture à la Société suisse qui devait siéger à Genève le 28 et 29 août 1837. Le programme, trop chargé, ne permit pas à Nakwaski de prendre la parole, mais il publia en une brochure de 24 pages chez un imprimeur de Vevey, les pages qu'il avait rédigées.

Aujourd'hui le corps de cet opuscule intéressera surtout les Polonais. Il décrit l'établissement, ouvert en 1830 (et fermé en mars 1831) près des barrières de Wola, par le Comte Skarbek et dirigé par Jachowicz pour 50 enfants (Nakwaski lui-même a fait partie du comité directeur), — puis, d'après les documents qui lui sont parvenus, la nouvelle « petite maison » bâtie, sur la même initiative, et ouverte le 1^{er} janvier 1835 pour 28 élèves.

Pour les Suisses, les quatre pages finales qui contiennent les propositions de l'auteur sont importantes. Nakwaski, qui a visité en 1833 les maisons de jeunes détenus de Paris et de Strasbourg, au sujet desquelles il formule certaines critiques, propose de reprendre la question à la prochaine réunion de Berne, sans attendre le retour du jeune Kuratli envoyé à Berlin et à Hambourg, et suggère la formation de deux sociétés, l'une à Lausanne pour la Suisse française, l'autre à Saint-Gall. Après avoir passé en revue les dénominations proposées pour le nouvel établissement, il s'arrête à celle de *Maison de salut* (qui traduit le nom adopté à Hambourg: *Rettungsanstalt*).

La notice de Nakwaski retint l'attention de la commission suisse. De son côté Nakwaski ne cessa jamais de s'intéresser à la Bächtelen: les procès-verbaux de la Société de Genève en témoignent. Mais quand la question qu'il avait posée, de la création en Suisse française d'une maison qui fût pendant à la Bächtelen, vint en discussion, en 1841 et 1842, Nakwaski avait quitté Genève.

Pendant cette même année 1837, où Nakwaski avait été si actif dans nos sociétés d'utilité publique, il s'était aussi employé, à Genève et à Vevey, à recueillir quelques fonds pour ses compatriotes. En avril 1837, il imprima à Genève sur trois pages in-4^o une lettre qu'il signait de sa main. Il y exposait tout ce qu'on faisait en France pour les Polonais. Il existe à Paris une commission des fonds de l'émigration, une association des études, une association de bienfaisance des Dames polonaises. Nakwaski est membre correspondant de chacune de ces trois œuvres et voudrait que l'on fît en Suisse quelque chose d'analogue: il y a 5000 Polonais en Suisse: cela représente bien des misères à secourir, deux aliénés auxquels il faut venir en aide... Qu'on ne se laisse pas arrêter par les quelques escrocs qui ça et là ont mal à propos fait

vibrer la corde de la pitié. « Nous arrangeons à Genève un Concert suivi d'une vente à l'enchère de différents objets donnés pour ce effet ».

Le résultat est encourageant : concert et vente produisent 3000 francs de France. « Nous avons encore le projet d'arranger à Genève un concert suivi d'une enchère », écrit-il en mai 1837. Et il sollicite l'autorisation de faire de même au canton de Vaud : « réuni quelques amateurs de musique pour donner un concert en faveur d'établissements charitables, tels que la petite école catholique qui va se former à Vevey, l'azile des jeunes filles de Vevey, et en faveur de pauvres polonais duement établis en Suisse et qui n'ont point pris part à l'expédition de Savoie ». On se propose aussi « de mettre en loterie divers objets donnés dans ce but, entr'autre un écrin d'un prix assez élevé » et l'on sollicite l'autorisation (qui fut accordée le 12 juin 1837) d'émettre dans le canton « un millier de billets de dix batz ».

Nakwaski publia l'année suivante en polonais un « Compt rendu des fonds ramassés en Suisse en 1837 et 1838 ».

A Genève, Nakwaski réside à Lancy, à la campagne Monod. Là encore, ce qu'il a sous les yeux lui rappelle ce qu'il a vu en Pologne et fait naître en lui des projets inspirés du souci de l'utilité publique :

« L'aspect journalier que j'ai sous mes fenêtres à Lancy, de ces hommes qui, avec leurs énormes chiens, leurs gros bâtons, les ballots au dos remplis de tabac et de sucre, s'acheminent d'un air presque brigand vers la frontière de Savoie, ce spectacle, ainsi que le souvenir de ce que j'ai vu sur la frontière qui sépare le royaume de Pologne de la Galicie et du Grand-duché de Posen, m'ont engagé à proposer une enquête, afin de démontrer l'influence que la contrebande exerce sur toute la population de deux contrées voisines des frontières, sur les pauvres comme sur les riches, même sur les employés de douane ».

C'est à Lancy, le 18 mai 1839, que naît sa quatrième fille Hedwige-Marie-Anne-Adeline-Françoise.

Les derniers jours de cette année 1839, Nakwaski retire ses papiers et quitte Genève au cours de 1840 pour Paris et Heidelberg, croyons-nous.

Il devait revenir à Genève en 1844. C'est désormais à l'er

semble de la question pénitentiaire qu'il vouera son attention et ses écrits.

Sur ce plan aussi, Nakwaski ne fait qu'explicitement un intérêt né en Pologne. Membre en 1830 d'un Conseil palatinal, il a, en cette qualité, visité des prisons où les chaînes étaient encore en usage. Depuis, pendant son premier séjour à Genève, il a « passé quelque temps à visiter journallement la prison pénitentiaire » ouverte le 10 octobre 1825 à Rive et dirigée par M. Aubanel, un de ses collègues à la Société d'utilité publique. Il a publié sur ce sujet « une série d'articles dans un journal illustré qui paraissait dans le Grand-Duché de Posen ». De 1840 à 1844, quatre ans de voyages lui ont donné l'occasion de visiter encore nombre de prisons en diverses contrées de l'Europe et d'en discuter avec les hommes les plus compétents. En mai 1844, il publie dans trois numéros de la *Revue de Genève* une étude où il se montre très informé, — et très opposé au système pénitentiaire, dit de Philadelphie, qu'il juge « désastreux et meurtrier », encore qu'il ait été introduit en Pologne par le Comte Skarbek pour lequel Nakwaski professe à d'autres égards une très vive admiration. Ce n'est pas d'ailleurs qu'il soit partisan du système d'Auburn (travail de jour dans les ateliers, réclusion cellulaire la nuit) que l'on oppose couramment à celui de Philadelphie. Ses préférences vont à la colonie pénitentiaire agricole.

« Un dur travail agricole au grand air, et un entretien plus sobre que celui des plus pauvres ouvriers du pays, avec une bonne surveillance et l'encellulement pendant la nuit, serait, à mon avis, le meilleur système pour les détentions prolongées. Berne a quelque chose d'analogue dans un pénitencier, et la réussite paraît avoir été bonne ».

Le congrès de Francfort-sur-le-Main en septembre 1846 donne à Nakwaski l'occasion de développer ses protestations. C'est encore la *Revue de Genève* qui (de nouveau en trois articles, publiés en 1847) accueille sa lettre, à la veille du Congrès de Bruxelles. Le traitement que subissaient alors les prisonniers politiques polonais dans ces nouveaux établissements pénitentiaires de Berlin dont les Congrès internationaux faisaient l'éloge, donne aux critiques de Nakwaski une âpreté particulière :

« En plaçant des *cellules* dans certaines conditions architec-

turales, empêchera-t-on que ces cellules ne deviennent des *cachots* entre les mains d'une administration tyrannique? »

A partir de 1853, la fondation de l'Institut national genevois fournit à Nakwaski, qui en est membre honoraire, un terrain d'activité nouveau. Il met cette société en relation avec l'Ecole polonaise de Paris; les séances de 1854 et 1855 mentionnent à trois reprises des hommages de livres que des savants polonais envoient à Genève par son entremise.

En 1856, Nakwaski est délégué aux Congrès internationaux convoqués à Bruxelles en septembre. Avec Paul de Grenus, consul de Belgique à Genève, il rend compte de sa mission dans des rapports dont la lecture figura en décembre 1856 et mars 1857 à l'ordre du jour de deux séances de l'Institut, — rapports étendus bien faits pour montrer au public de Genève où l'on devait, à quelques années de là organiser tant de congrès internationaux, l'intérêt et la portée de réunions de ce genre, alors presque une nouveauté.

En prévision du congrès qui devait se tenir à Francfort en 1857, une commission fut nommée par l'Institut national genevois dont la composition même trahit les intentions et sans doute l'inspirateur: c'était en effet une commission mixte où la section des sciences morales et celle d'agriculture étaient également représentées. Elle fut présidée par Nakwaski, « se déclara d'une voix unanime contre le système philadelphien », et envoya à Francfort sur les prisons de Genève un mémoire de M. Guillermet, ancien conseiller d'Etat, qui fut inséré au II^{ème} volume des *Actes du Congrès*, quoique l'opinion du Comité d'organisation fût tout opposée à celle de Nakwaski.

Pour celui-ci, le régime des prisons était solidaire de l'état politique du pays. Le grand nombre des détenus politiques dans certains Etats de l'Europe empêchent ces Etats de traiter objectivement la question. Aussi un des buts de la brochure qu'il fit paraître en 1860 et qui résume ses travaux antérieurs sur le sujet, est-il, comme l'annonce le titre, d'attirer l'attention des économistes réunis en congrès à Lausanne sur la nécessité d'étudier la question des prisons dans un pays libre, où l'esprit ne soit pas prévenu en faveur de « nouvelles Bastilles ».

Sur le fond de la question son sentiment n'a pas changé :

«Le système pénitentiaire n'a pas fait de progrès depuis 1844. Tous les congrès qui depuis lors ont traité la question n'ont servi qu'à la faire rétrograder, par leur déplorable persistance à soutenir l'isolement cellulaire».

Son dernier mot est emprunté à son ami Mickiewicz: «Celui qui a longtemps gémi sous les verrous n'est plus propre à rien»; son dernier exemple est celui des résultats de cet établissement de la Bächtelen auquel, depuis un quart de siècle, il prenait un si vif intérêt.

C'est en 1862, nous dit-on, que Nakwaski quitta la Suisse pour s'établir à Tours. Nous n'avons pu trouver aucun renseignement sur cette dernière période de sa vie qui déborde d'ailleurs le cadre de cet article. Un Mémoire sur la fondation d'un collège international, extrait du Journal des économistes, Paris 1863, une étude sur Les banques devant l'enquête agricole, extraite des Annales de la Société d'Agriculture d'Indre et Loire, Tours 1866, nous disent que son esprit était resté alerte et qu'il revenait volontiers à ses préoccupations premières.

Pendant la guerre de 1870, il quitta Tours pour Bordeaux, mais c'est à Tours qu'il mourut, le 23 mars 1876.

Sources

Je saisis cette occasion pour remercier de leur précieuse aide les directeurs et le personnel des archives et bibliothèques consultées ainsi que MM. Paul-E. Martin, † Edm. Goegg, Roussy, et M^{me} Rajsfeld à Genève, E. Meyer à Berne, Biaudet à Lausanne, † M^{me} A. Rossier et M. Ed. Recordon à Vevey, † M. le prof. Cros à Fribourg, et M^{me} Wanda Bobkowska à Cracovie.

Berne: Archives d'Etat; *Genève*: Archives d'Etat; Archives de la Société d'utilité publique; *Lausanne*: Archives cantonales; *Vevey*: Procès verbaux de la Municipalité; *Pleujouse*: Secrétariat municipal.

John Moschell: *Notice historique sur la Société genevoise d'Utilité publique depuis sa fondation (1828) jusqu'au 30 juin 1872*. Genève 1873, in-8^o.

Otto Hunziker: *Geschichte der Schweizerischen Gemeinnützigen Gesellschaft*. Zürich 1897, in-8^o.

Actes de la Société suisse d'utilité publique. 1835, 1836, 1837, 1838, etc.

Estreicher: *Bibliografia Polska.*

Jozef Kallenbach: *Adam Mieckiewicz.* Krakow 1897 (2 vol., en polonais).

N. A. Kubalski: *Mémoires sur l'expédition des réfugiés polonais en Suisse et en Savoie dans les années 1833—1834.* Paris 1836.

M. H. Nakwaski: *Notice sur l'Institut des Enfants moralement négligés fondé à Varsovie, suivie de quelques observations sur un Etablissement à faire dans ce genre en Suisse.* Vevey 1838.

— et Paul de Grenus: *Rapport sur les congrès internationaux de bienfaisance et des réformes douanières, ainsi que sur l'exposition d'économie domestique.* (Extrait du Bulletin de l'Institut national genevois). Genève 1857, in-8^o.

— *Etude sur les divers systèmes pénitentiaires et projet d'un congrès international en Suisse dans le but de traiter cette question.* Genève 1860.

A notre grand étonnement, nous n'avons trouvé ni à la Bibliothèque de Genève, ni au catalogue général des bibliothèques suisses, deux ouvrages de Nakwaski signalés par Estreicher et qui sûrement valaient une analyse:

Carte de l'Europe selon les Nationalités et les intérêts des peuples. Genève 1859.

Notice sur la Carte de l'Europe ... Genève 1859.